

Commune de
Fenain

PLAN LOCAL D'URBANISME

Plan de zonage n°1/2
1:5 000

Vu pour être annexé à la délibération du 25/05/2018
approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme.

Fait à Fenain,
Le Maire,

ARRETE LE : 30/06/2017
APPROUVE LE : 25/05/2018



agence Est (siège social)
Espace Sainte-Croix
6 Place Sainte-Croix
53000 Châteauneuf-Champagne
Tél. : 03 26 64 05 03

agence Nord
23C du Chevallement
5 rue des Moettes
59288 Rosier-Warembin
Tél. : 03 27 97 36 39

agence Ouest
Parc d'Activités Le Long Buisson
380 rue Clément Ader - Bât. 1
27530 Le Vail-Enverme
Tél. : 03 32 32 99 12

agence Val-de-Saône
Présidente d'Entreprise du Saumurois
Rue de la Chauxvire D104
69402 Saumur
Tél. : 02 41 51 98 39

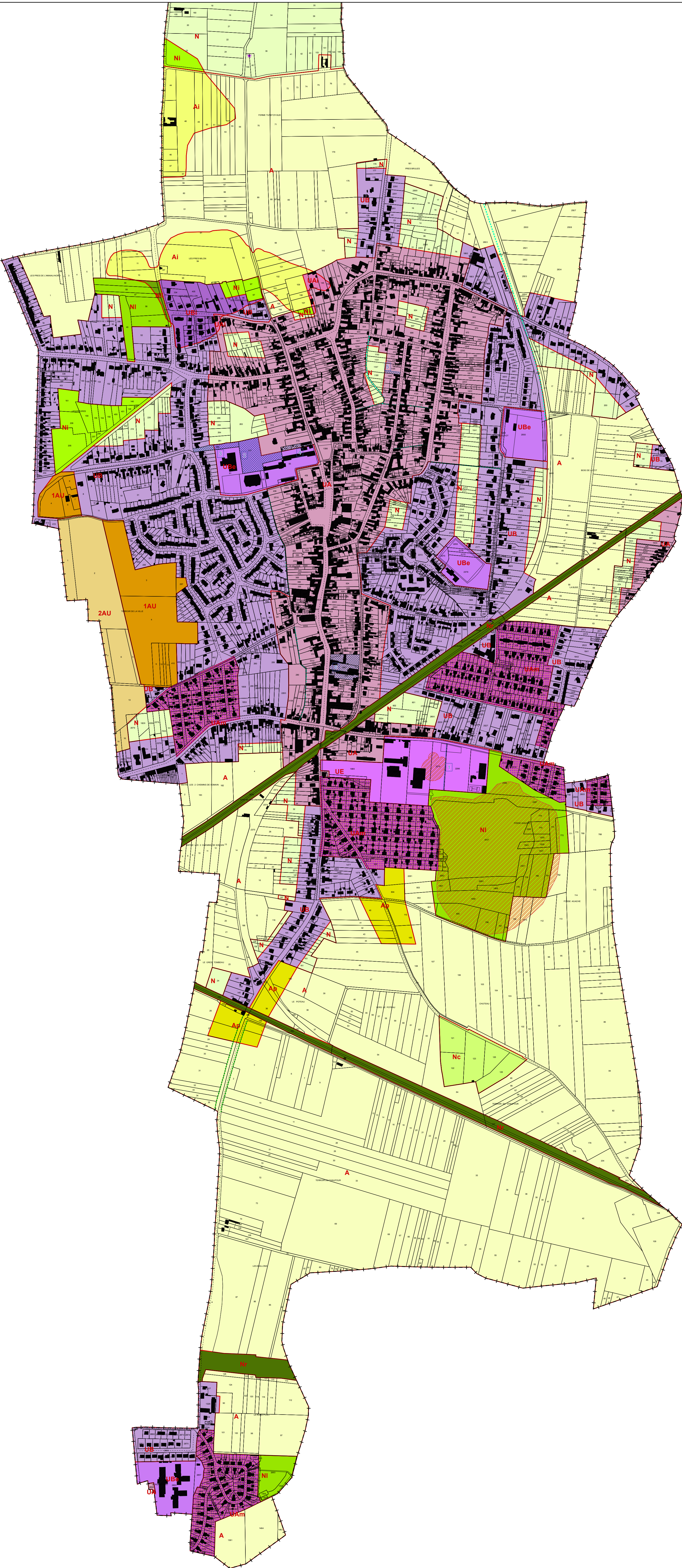
Légende

- Élément de patrimoine à protéger au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme
- Élément de patrimoine à protéger au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme
- Espace Boisé Classé
- Emplacement réservé
- Secteurs soumis à des risques miniers
- Élément de patrimoine à protéger
- Cheminement doux à préserver
- 1AU : Zone à urbaniser à court terme à vocation mixte
- 2AU : Zone à urbaniser à long terme à vocation mixte (ouverture à l'urbanisation après une modification du PLU)
- A : Zone agricole
- AI : Secteur agricole concerné par un risque d'inondation connu
- Ap : Secteur agricole de protection des paysages
- N : Zone naturelle
- Nc : Secteur naturel réservé au cimetière communal
- Ni : Secteur naturel concerné par un risque d'inondation connu
- NI : Secteur naturel réservé aux activités de loisirs
- NII : Secteur naturel réservé aux activités de loisirs concerné par un risque d'inondation connu
- Nr : Secteur réservé aux axes de communication
- Nzhp : Secteur naturel (zone à dominante humide du SDAGE)
- Nzhi : Secteur naturel (zone à dominante humide du SDAGE) concerné par un risque d'inondation connu
- Nzhp : Secteur naturel protégé (zone à dominante humide du SDAGE)
- UA : Zone à vocation d'habitat (tissus anciens)
- UAI : Secteur à vocation d'habitat (tissus anciens) concerné par un risque d'inondation connu
- UAm : Secteur réservé de cités minières anciennes
- UB : Zone à vocation d'habitat (tissus récents)
- UBe : Secteur réservé aux équipements
- UBI : Zone à vocation d'habitat (tissus récents) concerné par un risque d'inondation connu
- UE : Zone à vocation d'activités et de services

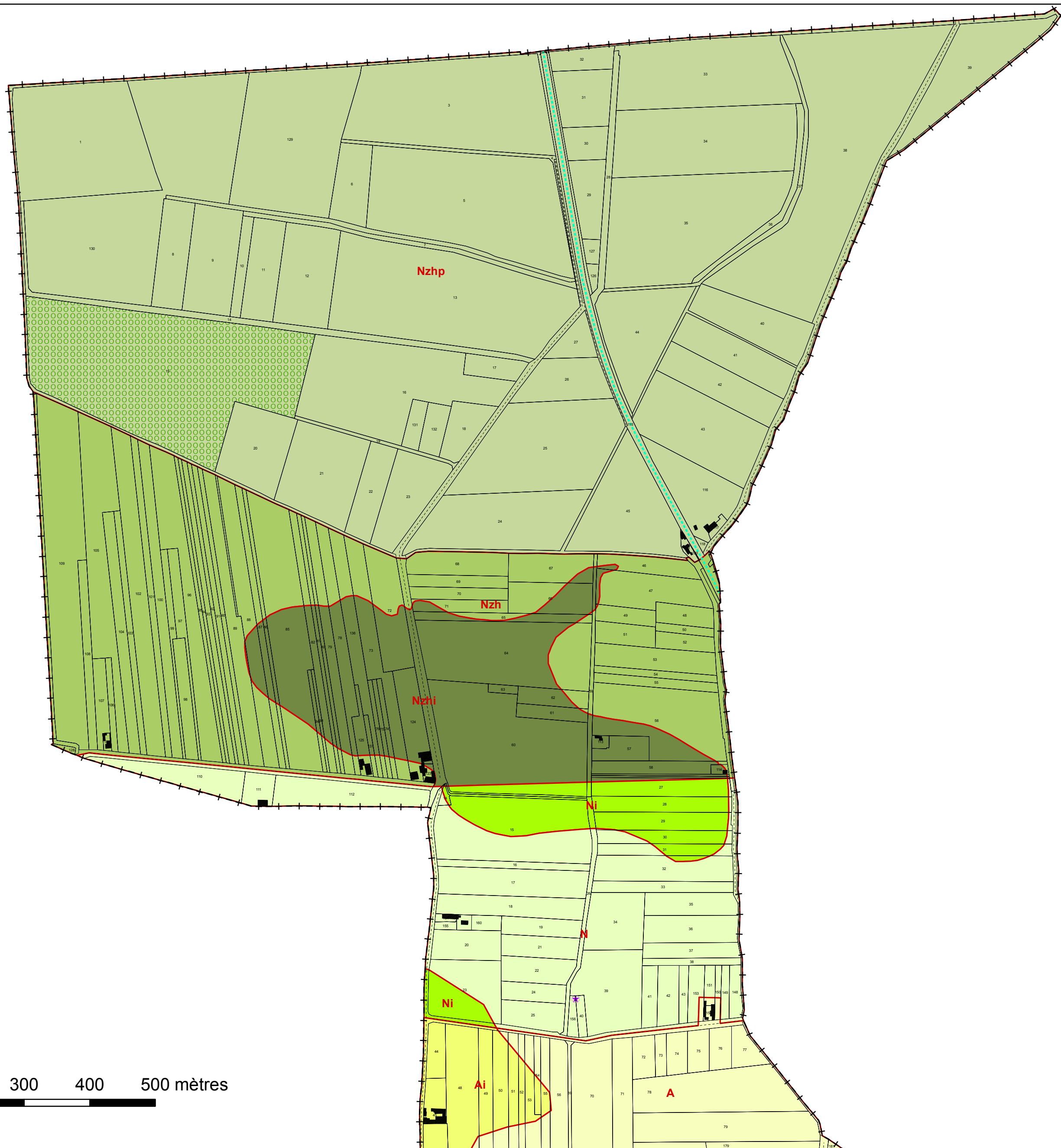
N°	Surface	Objet	Bénéficiaire
ER n°1	254 m²	Création, d'une connexion piétonne (2 m)	Commune
ER n°2	6 162 m²	Extension du groupe scolaire	Commune
ER n°3	1 615 m²	Accès au coeur d'îlot	Commune
ER n°4	953 m²	Accès au coeur d'îlot	Commune
ER n°5	303 m²	Accès au coeur d'îlot	Commune
ER n°6	5 363 m²	Opération de renouvellement urbain	Commune

En ce qui concerne l'enjeu de retrait et gonflement des argiles, la commune de Fenain est répertoriée en partie en zone d'aléa fort.
Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations techniques pour les constructions.

En ce qui concerne l'aléa minier, la commune de Fenain est concernée par deux puits miniers.
Sur le plan de zonage apparaissent les périmètres inconstructibles autour de ces puits de mines.



0 100 200 300 400 500 mètres



0 100 200 300 400 500 mètres